

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 66

11 janvier 2010

### SOMMAIRE

Advent Rental S.à r.l. ....	3138	Malt Luxco .....	3132
Arroba S.A. ....	3146	Matignon Finance .....	3149
BDCI Investments S.à r.l. SPF .....	3160	MKOM Investments S.à r.l. SPF .....	3160
Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l. ....	3161	MS Motorsport S.à r.l. ....	3162
CFFI Holdings S. à r.l. ....	3122	Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG .....	3152
Cinven Luxembourg S.à r.l. ....	3167	Multiplan Management S.à r.l. ....	3154
Constructions Luxembourgeoises K-Home .....	3134	New Trans Lux S.à r.l. ....	3162
CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l. ....	3157	Orion Finance S.à r.l. ....	3142
Création Bain S.à r.l. ....	3164	Papier-Mettler Luxembourg GmbH .....	3161
Dekima S.A. ....	3161	Peintures et Décors Mariotti Sàrl .....	3163
Deltan Finance S.à r.l. ....	3163	ProLogis France CXIV S.à r.l. ....	3167
Electricité Faber Diekirch S.à r.l. ....	3132	ProLogis France CXX S.à r.l. ....	3168
EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	3168	PS Consulting S.A. ....	3142
Erdec Finance S.A. ....	3122	Roma-Bau S.A. ....	3135
European Investment and Development Company NP S.A. ....	3122	Royal-Peintures de Façades Weyrich Georg S.à r.l. ....	3132
European Marketing Group (Luxembourg) S.A. ....	3166	S5 Luxembourg S.C.A. ....	3163
Extralicius Luxembourg S.à r.l. ....	3168	Schaaf Luxembourg S.A. ....	3138
Grenztankstelle Wasserbillig-Merttert S.à r.l. ....	3157	Shyam International S.A. ....	3162
Hadan S.à r.l. ....	3159	Spainimmo S.A. ....	3138
Haus- und Grundinvest S.A. ....	3132	Tobacco World S.A. ....	3122
Horizon Bleu I S.à r.l. ....	3149	Transport Logistik Group S.à r.l. ....	3159
Hune Rental S.à r.l. ....	3138	Uneuma (United Europe Market) S.A. ...	3167
Immobilière BIG S.à r.l. ....	3148	Uscapio S.A. ....	3135
Losca International S.à r.l. ....	3163	Valletta S.A. ....	3160
Lux Wind S.à r.l. ....	3146	VSN International S.à r.l. ....	3135
		Xenophon S.à r.l. ....	3147

**CFFI Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 28.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 106.155.

—  
EXTRAIT

En date du 28 septembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010000808/16.

(090194131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Erdec Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 92.739.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 16 décembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Alain Rochereau en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour extrait conforme

ERDEC FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010000818/19.

(090194142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Tobacco World S.A., Société Anonyme,  
(anc. European Investment and Development Company NP S.A.).**

Siège social: L-8267 Kehlen, Z.I. Kehlen.  
R.C.S. Luxembourg B 125.892.

In the year two thousand and nine, on the third of December.

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY NP S.A." (the "Company"), established and having its registered office in L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 125892, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27<sup>th</sup> of March, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1078 of the 6<sup>th</sup> of June 2007.

The meeting is presided by Mrs. Vera CARVALHEIRO, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Minela ABAZOVIC, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Sophie BATARDY, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the Company's denomination into "TOBACCO WORLD S.A.".

2. Change of the Company's purpose as follows:

"The Company's purpose is the trade of tobaccos.

The purpose of the Company is furthermore the execution of all commercial transactions, in accordance with dispositions of the law of July 9 2004, concerning the right to establish a business.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10,1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

3. Transfer of the registered office to L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen,

4. Complete restate of the articles of associations.

5. Statutory nominations.

6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides:

- to change the denomination of the Company into "TOBACCO WORLD S.A.";
- to change the purpose of the Company and to give it the wording as reproduced under point 2) of the agenda;
- to transfer the registered office to L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen; and
- to restate completely the articles of association of the Company in order to give them the following wording:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "TOBACCO WORLD S.A." (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company's purpose is the trade of tobaccos.

The purpose of the Company is furthermore the execution of all commercial transactions, in accordance with dispositions of the law of July 9 2004, concerning the right to establish a business.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Kehlen, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31.000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1<sup>st</sup> Thursday of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### **IV. Board of directors**

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the individual signature of the managing director or by the joint signature of the managing director and a director.

In case the board of directors is composed of one member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Second resolution*

The meeting acknowledges, with effect on December 1<sup>st</sup>, 2009, the resignation of the managing director and director Mr. Nico HANSEN and the directors Mrs Sophie BATARDY and Mr. Alain BARTHOLME, resolves to accept their resignation and to give them, by special vote, fully and entire discharge for the performance of their duty.



### Third resolution

The meeting appoints, with effect on December 1<sup>st</sup>, 2009, Mrs. Brigitte BAUER, spouse LUX, company's director, born in Krefeld (Federal Republic of Germany), on the 20th of May 1959, residing in L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers, as sole director of the Company, her mandate will expire at the general annual meeting in the year 2015.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN INVESTMENT AND DEVELOPMENT COMPANY NP S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125892, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1078 en date du 6 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Vera CARVALHEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Minela ABAZOVIC, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "TOBACCO WORLD S.A.".

2. Changement de l'objet de la Société comme suit:

"La Société a pour objet le commerce de tabacs.

L'objet de la Société est en outre l'exécution de toutes opérations commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, concernant le droit d'établissement;

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

3. Transfert du siège social à L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen.

4. Refonte complète des statuts.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "TOBACCO WORLD S.A.";
- de changer l'objet de la Société et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);
- de transférer le siège social à L-8267 Kehlen, bâtiment Hoyer, Z.I. Kehlen; et
- décide de reformuler complètement les statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "TOBACCO WORLD S.A.", régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet le commerce de tabacs.

L'objet de la Société est en outre l'exécution de toutes opérations commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, concernant le droit d'établissement;

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.



Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée reconnaît, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, la démission de l'administrateur-délégué et administrateur Monsieur Nico HANSEN et des administrateurs Madame Sophie BATARDY et Monsieur Alain BARTHOLME, décide d'accepter, par vote spécial, leur démission et de leur donner décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat.

### *Troisième résolution*

L'assemblée nomme, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009, Madame Brigitte BAUER, épouse LUX, administrateur de société, née à Krefeld (République fédérale d'Allemagne), le 20 mai 1959, demeurant à L-8447 Steinfort, 1, rue des Eglantiers, comme administrateur unique de la Société, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CARVALHEIRO - ABAZOVIC - BATARDY - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2009. Relation GRE/2009/4611. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 15 décembre 2009.

Référence de publication: 2010000536/505.

(090194023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Electricité Faber Diekirch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.501.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000828/10.

(090193722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Haus- und Grundinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 43.373.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 10. November 2009*

Die Versammlung fasst folgende Beschlüsse:

1. Herr Robert Langmantel und Dieter Feustel werden von ihrem Amt als Verwaltungsrat abberufen.

Zu neuen Verwaltungsratsmitglieder werden

- Herr Georges Majerus, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg und

- Herr Pascal Wagner, geschäftsansässig in 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange

ernannt, die das Mandat annehmen und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 weiterführen.

2. Herr Robert Langmantel wird von seinem Amt als Administrateur Délégué abberufen.

Zum neuen Administrateur Délégué ernennt die Versammlung Herrn Georges Majerus, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, der das Amt annimmt und bis zur ordentlichen Versammlung des Jahres 2013 weiterführt.

Unterschrift

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2010000843/20.

(090193999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Royal-Peintures de Façades Weyrich Georg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 36.097.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000844/10.

(090193691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Malt Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.454.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirteenth day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GrainCorp Canada Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 199 Bay Street, Suite 2800, Commerce Court West, Toronto, Ontario, Canada, M5L 1A9, registered under number 453710-6,

here represented by Ms. Isabelle Lentz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2009.

The said proxy, after having been signed *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to authenticate:

I) That it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Malt Luxco, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1 September 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 1238, of 22 June 2007, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.454 (the "Company").

II) that the Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

III) that the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully paid up.

IV) that the appearing party, in its capacity as Sole Shareholder, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

V) that the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company.

VI) that the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 13 November 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained.

A copy of the aforementioned balance sheet, signed *ne variatur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party furthermore declares that:

VII) the Company's activities have ceased;

VIII) the Sole Shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 13 November 2009 being only an information for all purposes;

IX) following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

X) full discharge is granted to the Company's managers with respect to their duties;

XI) it should be proceeded to the cancellation of all issued shares; and

XII) the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five (5) years at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at two thousand euro (2,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Pardevant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

GrainCorp Canada Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Canada, ayant son siège social au 199 Bay Street, Suite 2800, Commerce Court West, Toronto, Ontario, Canada M5L 1A9, enregistrée sous le numéro 453710-6,

ici représentée par Madame Isabelle Lentz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne variatur* par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représentée comme susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I) qu'il est l'associé unique ("Associé Unique") de Malt Luxco, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxem-

bourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 1 septembre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1238 du 22 juin 2007, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 127.454 (la "Société").

II) que les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III) que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes entièrement libérées.

IV) que la partie comparante, en sa qualité d'Associée Unique, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

V) que l'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société.

VI) que l'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 13 novembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

Une copie du bilan prémentionné, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

La partie comparante déclare encore que:

VII) l'activité de la Société a cessé;

VIII) l'Associée Unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 13 novembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

IX) suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

IX) décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leur mandat;

X) il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

XI) les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à deux mille euros (2.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Lentz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48180. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010000387/109.

(090193781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

#### **Constructions Luxembourgeoises K-Home, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.550.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLK HOME S.à r.l.

2, Zone Industrielle

L-9166 MERTZIG

Brigitte BROUWERS

Référence de publication: 2010000851/13.

(090194002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.



**Uscapio S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 135.494.

—  
*Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 09 décembre 2009*

*Seconde résolution*

Les Actionnaires nomment à l'unanimité comme administrateurs:

(i) Monsieur Maurice PENARUIZ, dirigeant d'entreprise, né le 14 mars 1944 au Pré Saint Gervais, France, demeurant professionnellement au 28, avenue Hoche à Paris (France).

(ii) La société à responsabilité limitée de droit français MPR SERVICES Sàrl, ayant son siège social au 28, Avenue Hoche, 75008 Paris, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 503 310 195, et ayant désigné comme représentant permanent Monsieur Maurice PENARUIZ, Gérant, demeurant professionnellement à Paris.

Pour extrait  
Archon Sàrl  
Stéphane Broussaud

Référence de publication: 2010000852/19.

(090194193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Roma-Bau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6, rue Beiler.  
R.C.S. Luxembourg B 92.140.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000847/10.

(090193684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**VSN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes.  
R.C.S. Luxembourg B 149.916.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Vien NGUYEN SON, dirigeant de sociétés, né le 03 juin 1967 à Paris (France), demeurant au 16, Balmoral Road, 04-01, Balmoral Condominium, Singapour 259802, ici représentée par Monsieur Julien BOECKLER, Avocat, né le 10 mai 1979 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services aux seules sociétés dont l'associé unique est lui-même actionnaire unique ou majoritaire et qui constituent un groupe de sociétés.

Elle assure notamment la coordination des sociétés et de leurs filiales et leur fournit des prestations de conseil en relation avec leur objet social.

Elle a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "VSN International S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 20.000 EUR représenté par 200 parts sociales d'une valeur nominale de 100 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de 20.000 EUR est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à 20.000 EUR Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- Monsieur Vien NGUYEN SON, prénommé,

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8072 Bertrange, 1, rue des Chênes (Résidence Saint Pierre),

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BOECKLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52548. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201000055/133.

(090192650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Spainimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 143.031.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 11 décembre 2009 que:

L'assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur unique de:

- Mademoiselle IQACHADEN Ilham, née le 17 avril 1987 à Montreuil (France), administratrice de société, demeurant à F-77500 Chelles 4 rue Pérotin.

L'assemblée élit en son remplacement:

- Monsieur MEDDOURI Djamel, né le 28 août 1974 à F-57100 THIONVILLE, demeurant à F-57 MAIZIERES LES METZ, 11 Impasse de la Chapelle.

Il terminera le mandat en cours jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour la société

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010000862/20.

(090194242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Schaaf Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37A-D, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.937.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000867/13.

(090194052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Hune Rental S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Advent Rental S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.956.

—  
In the year two thousand and nine, on the nineteenth of November.

Before us Maître Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-D LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-E LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-F LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose

registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-H LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-J LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

- ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, United States of America;

all of them being represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of several proxies, given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Advent Rental S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.956, incorporated pursuant to a notarial deed dated on July 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 12, 2006, number 1703. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed on 25 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 27, 2006, number 1809.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to amend the corporate name of the Company in such way that the Company's name shall now be read as "Hune Rental S.à r.l." and amend subsequently article 4 of the Company's articles of association (the "Articles"), which shall now be read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Hune Rental S.à r.l."."

*Second resolution*

The shareholders decide to approve (a) the resignation of all the members of the board of managers of the Company, i.e. (i) Enzo Guastaferrri, (ii) Myriam Deltenre and (iii) Michael J. Ristaino, with effective date as of 20 November 2009 and (b) their replacement by the following persons, with effective date as of 20 November 2009, who shall subsequently be the managers of the Company:

(i) Geoffrey Henry, accountant, born on 5 May 1972 in Chênée, Belgium, residing professionally at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

(ii) Thierry Stas, accountant, born on 20 June 1969 in Brussels, Belgium, residing professionally at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

(iii) Juan Dionis Trenor, economist, born on 15 September 1960 in Valencia, Spain, residing professionally at calle Haya, 4, 28044 Madrid, Spain.

*Third resolution*

The shareholders decide to grant discharge to (i) Enzo Guastaferrri, (ii) Myriam Deltenre and (iii) Michael J. Ristaino, acting in their capacities as members of the board of managers of the Company, from any liabilities for the exercise of their mandates until the effective date of their resignation, i.e. 20 November 2009, as approved above under the second resolution.

Confirmation of the discharge will be given to (i) Enzo Guastaferrri, (ii) Myriam Deltenre and (iii) Michael J. Ristaino for the exercise of their mandate as manager until their resignation on 20 November 2009, during the next annual general meeting having to approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2009.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-D LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-E LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-F LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;



- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-H LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-J LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à C/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

- ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29<sup>th</sup> Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

chacun d'eux étant ici représenté par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une série de procurations données sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Advent Rental S.à r.l." (la "Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.956, constituée suivant un acte notarié du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 septembre 2006, numéro 1703. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié le 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 septembre 2006, numéro 1809.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de sorte que la dénomination sociale sera désormais lu comme suit "Hune Rental S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société (les "Statuts"), lequel sera désormais lu comme suit:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Hune Rental S.à r.l." "

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'approuver la démission des membres du conseil de gérance de la Société, i.e. (i) Enzo Guastaferrri, (ii) Myriam Deltenre et (iii) Michael J. Ristaino, avec effet au 20 novembre 2009 et (b) de nommer pour les remplacer les personnes suivantes, avec effet au 20 novembre 2009, qui seront donc désormais les gérants de la Société:

(i) Geoffrey Henry, comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée, Belgique, résidant professionnellement au 41 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

(ii) Thierry Stas, comptable, né le 20 juin 1969 à Bruxelles, Belgique, résidant professionnellement au 41 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

(iii) Juan Dionis Trenor, économiste, né le 15 septembre 1960 à Valence, Espagne, résidant professionnellement à calle Haya 4, 28044 Madrid, Espagne.

## Troisième résolution

Les associés décident d'accorder décharge à (i) Enzo Guastaferrri, (ii) Myriam Deltenre et (iii) Michael J. Ristaino, agissant en leur qualité de membres du conseil de gérance de la Société, de toutes responsabilités relatives à l'exercice de leur mandat jusqu'à leur date de démission effective, i.e. le 20 novembre 2009, telle qu'elle a été approuvée par la seconde résolution ci-dessus.

Confirmation de la décharge sera donnée à (i) Enzo Guastaferrri, (ii) Myriam Deltenre and (iii) Michael J. Ristaino pour l'exercice de leur mandat de membres du conseil de gérance jusqu'à leur date de démission le 20 novembre 2009, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14306. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010000534/202.

(090193751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Orion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.550,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.055.

—  
EXTRAIT

En date du 22 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Les démissions de Bart Zech et Roeland P. Pels, en tant que gérants B, sont acceptées avec effet immédiat.
- Frank Walenta et Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux gérants B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010000827/16.

(090194143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**PS Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünsber.

R.C.S. Luxembourg B 149.962.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- Herr Jean-Paul FRANK, Wirtschaftsprüfer, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Welche Komparentin, vertreten wie voerwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

### I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PS CONSULTING S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die allgemeine Partnerschaftsberatung, die Partnerschaftsvermittlung sowie die Eheberatung.

Die Gesellschaft hat ausserdem zum Zweck die Verwaltung des eigenen Vermögens sowie das Halten und die Veräusserung von Anteilen anderer Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und kann auch sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können und dies sowohl im In- wie auch im Ausland.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

### II. - Verwaltung und Aufsicht

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandats.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Dienstag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

#### **V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten**

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, die ein hundert (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann nimmt die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
  - a) Herr Hermann Konrad ESSLINGER, Architekt, wohnhaft in D-54290 Trier, Saarstrasse 28i.
  - b) Frau Petra Margareta ESSLINGER, geborene HEMMERLING, Assistentin der Geschäftsleitung, wohnhaft in D-54290 Trier, Saarstrasse 28i.
  - c) Herr Jean-Paul FRANK, Wirtschaftsprüfer, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

5.- Frau Petra Margareta ESSLINGER, vorbenannt, wird zur Delegierten des Verwaltungsrates ernannt, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1123 Luxemburg, 9b, Plateau Altmünster.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1825. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Releveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 14. Dezember 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010000399/181.

(090193853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Lux Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.438.

*Protokoll Ausserordentliche Generalversammlung am 04.11.2009*

Herr Frank Fischer, Dipl. Ing., wohnhaft in D 24476 Kappeln, Kappelholz 25, handelt in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX WIND S.a.r.l., eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg,

unter Nr.: B 148.438, stellt fest, das die Postleitzahl der Gesellschaftsadresse 6562, anstelle 6450 ist.

Der Gesellschaftssitz befindet sich demzufolge an nachstehender Adresse:

L - 6562 Echternach, route de Luxembourg

Echternach, den 04.11.2009.

Frank Fischer.

Référence de publication: 2010000863/15.

(090194054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Arroba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 63.384.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arroba S.A. tenue de manière extraordinaire au siège social en date du 11 décembre 2009*

*Résolutions*

6. Elections statutaires:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed Jendoubi, est renouvelé lors de la présente Assemblée et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2010

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude Thiry, est renouvelé lors de la présente Assemblée, pour une période de 6 ans, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015

Le mandat d'Administrateur de Madame Reine Crommelynck, est renouvelé lors de la présente Assemblée, pour une période de 6 ans, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'Administrateur délégué comme suit:

Le mandat d'Administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Claude Thiry, est renouvelé lors de la présente Assemblée, pour une période de 6 ans, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes comme suit:

Le mandat du Commissaire aux Comptes, Eurco S.A., est renouvelé lors de la présente Assemblée et venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Vincent Demeuse / Peggy Krauss / Claude Thiry

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010000856/29.

(090194225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---



**Xenophon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.948.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

APPEARED:

The company CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.559,

duly represented by Mrs. Nathalie HOULLE, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on the 17 November 2009.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing party, represented as said before, declares and requests the undersigned notary to act:

- that the limited liability company XENOPHON S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 96.948, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated by a deed received by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on October 28, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1299 dated December 5, 2003. This deed was amended several times and for the last time by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 6 May 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1506 dated 18 June 2008

- that the corporate capital of the Company is set at GBP 150,440.- (one hundred fifty thousand four hundred forty Pounds) divided into 7,522 (seven thousand five hundred and twenty-two) corporate units with a nominal value of GBP 20 (twenty Pounds) each;

- that the appearing party, is the sole member of the Company;

- that the appearing party, acting as sole member of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect;

- that the appearing party tabled an interim balance sheet of the Company as at 31 October 2009 whereby it is shown that all the liabilities of the Company, are settled or retained;

- that a copy of such interim balance sheet after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it, with the registration authorities;

- that the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the Company whether known but not paid or unknown yet;

- that the Company's activities have been ceased;

- that the Company's sole manager is hereby granted full discharge with respect to its respective duties;

- that it should be proceed to the cancellation of all issued corporate units;

- that all books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five years at the sole member registered office, being at the present time at L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by an French version; on request of the same appeared party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société CEMEX LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société constituée et existant selon le droit Luxembourgeois, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.559,

ci-après représentée par Madame Nathalie HOULLE, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing-privé, donnée à Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée XENOPHON S.à r.l., constituée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.948, (ci-après dénommée la " Société "); a été constituée selon acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1299 du 5 décembre 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant, en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1506 du 18 juin 2008;

- que le capital social de la Société s'élève à £ 150.440.- (cent cinquante mille quatre cent quarante Livre Sterling) représenté par 7.522 (sept mille cinq cent vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de £ 20 (vingt Livre Sterling) chacune;

- que la partie comparante est l'associé unique de la Société;

- que la partie comparante, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que la partie comparante a soumis des comptes intérimaires de la Société au 31 octobre 2009 attestant que tout le passif de la Société a été exécuté ou retenu;

- qu'une copie de ces comptes intérimaires après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité d'enregistrement;

- que l'associé unique a acquis la totalité des actifs et déclare assumer tous les engagements de la Société, connus et impayés ou pas encore inconnus;

- que les activités de la Société ont cessées;

- que décharge est donnée au gérant unique de la Société de ses devoirs respectifs;

- qu'il doit être procédé à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- que tous les registres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège social de l'associé unique, étant actuellement fixé à L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Ste Zithe.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Houllé, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49575. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010000391/105.

(090193568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

#### **Immobilière BIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7391 Blaschette, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 64.074.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Immobilière BIG S.à r.l.  
6, rue de l'École  
L-7391 BLASCHETTE  
Brigitte Brouwers-Kartheuser

Référence de publication: 2010000855/13.

(090193976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Matignon Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.777.

*Extrait du conseil d'administration de la Société du 16 Juin 2008*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration constate et accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Jean-Christophe Menioux et décide de nommer provisoirement Monsieur Laurent Abensour en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procédera, le cas échéant, à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2009.

MATIGNON FINANCE  
Régis MEISTER / Yves CACCLIN

Référence de publication: 2010000868/16.

(090193796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Horizon Bleu I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.395,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.926.

In the year two thousand nine, on the ninth day of December,

before me, Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders of HORIZON BLEU I S.à r.l., with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on 16 November 2004, published in Memorial C n° 256 of 22 March 2005, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 104.926 (the "Company"), whose by laws were not amended since.

The meeting was presided by Ms Sofia Da Chao, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The meeting appointed Ms Sophie Henryon, private employee, residing also professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary ("Secretary") and Ms Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer ("Scrutineer").

The Chairman requested the notary to record that:

(1) the sole shareholder of the Company, duly represented at the meeting waived, to the extent necessary, any and all formalities with respect to the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company;

(2) the attendance of the representative of the sole shareholder at the meeting, together with the number of shares held by the sole shareholder was duly annotated on the attendance list regarding the meeting, which attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer, shall be appended, together with any proxies to this notarial deed, for the purpose of formal registration of the same;

(3) from the attendance list, it appears that the entire issued and paid up share capital of the Company, consisting of five hundred (500) shares of a nominal value of EUR 24.79 each, is present or duly represented at the meeting, as a result of which the meeting can validly resolve upon all matters on the agenda;

(4) the agenda of the meeting was worded as follows:

I. Approval of the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

II. Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

III. Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

IV. Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

after due deliberation and discussions, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to approve the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to change the nationality of the Company and to transfer the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

*Third resolution*

The sole shareholder declared that it will have the Company's articles of association (the "Articles") fully amended and restated before a Belgian notary in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to appoint each and every person employed by the office of the undersigned notary to perform any and all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text:  
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société HORIZON BLEU I S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée suivant acte notarié par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 256, du 22 mars 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.926 (la "Société"), dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Ms Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg ("le Président"), qui nomme Ms Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, comme secrétaire ("Secrétaire"). L'Assemblée nomme Ms Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur ("Scrutateur").

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(1) Que l'associé unique de la société renonce aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

(2) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) valeur nominale d'une valeur nominale de EUR 24.79 émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation des déclarations d'ouverture de l'Assemblée par le président concernant la vérification de présence des actionnaires de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant l'Assemblée;

II. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du siège social et du siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, Anvers;

III. Déclaration sur la modification consécutive des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée;

IV. Nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert.

Après délibérations, l'Assemblée a pris, avec unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a approuvé les déclarations d'ouverture de l'Assemblée faites par le Président concernant la vérification de présence des associés de la Société, la renonciation aux délais et formalités de convocation de l'assemblée et les décisions à prendre pendant ce Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg vers Anvers, Belgique, de sorte que la Société adopte la nationalité belge.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a déclaré faire modifier par devant un notaire belge les statuts (les "Statuts") de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer tout employé de l'étude du notaire soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour effectuer toutes formalités nécessaires en relation avec le transfert de la Société du Luxembourg vers la Belgique.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ 1.500,-Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010000528/134.

(090193499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 44.367.885,74.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.191.

In the year two thousand nine, on the ninth day of December,

before me, Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), an extraordinary general meeting of the shareholders of MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd./A.G., with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary then residing in Esch/Alzette, on 21 August 1995, published in Memorial C n° 574 of 10 November 1995, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 52.191 (the "Company"), whose by laws were last amended on 12 December 2008 by notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in Memorial C n° 429 of 26 February 2009.

The meeting was presided by Ms Sofia Da Chao, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The meeting appointed Ms Sophie Henryon, private employee, residing also professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary ("Secretary") and Ms Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer ("Scrutineer").

The Chairman requested the notary to record that:

(1) the sole shareholder of the Company, duly represented at the meeting waived, to the extent necessary, any and all formalities with respect to the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company;

(2) the attendance of the representative of the sole shareholder at the meeting, together with the number of shares held by the sole shareholder was duly annotated on the attendance list regarding the meeting, which attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer, shall be appended, together with any proxies to this notarial deed, for the purpose of formal registration of the same;

(3) from the attendance list, it appears that the entire issued and paid up share capital of the Company, consisting of 70 (seventy) issued ordinary shares and all 97,704 (ninety-seven thousand seven hundred and four) Preferred Equity Stock Certificates having a par value of EUR 453.78 (four hundred fifty three point seventy eight Euro) each are present or represented at this meeting, as a result of which the meeting can validly resolve upon all matters on the agenda;

(4) the agenda of the meeting was worded as follows:

I. Approval of the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

II. Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

III. Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian public company with limited liability (naamloze vennootschap).

IV. Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

after due deliberation and discussions, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to approve the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to change the nationality of the Company and to transfer the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

*Third resolution*

The sole shareholder declared that it will have the Company's articles of association (the "Articles") fully amended and restated before a Belgian notary in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian public company with limited liability (naamloze vennootschap).



*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to appoint each and every person employed by the office of the undersigned notary to perform any and all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text:  
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./ Ltd./A.G., une société anonyme, avec siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg constituée suivant acte notarié par Maître Jacques DELVAUX notaire alors de résidence à Esch/Alzette, du 21 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 574, du 10 novembre 1995, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.191 (la "Société"), dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 429, du 26 février 2009.

L'Assemblée est présidée par Ms Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg ("le Président"), qui nomme Ms Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire ("le Secrétaire"). L'Assemblée nomme Ms Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur ("le Scrutateur").

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(1) Que l'actionnaire unique de la société renonce aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

(2) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 70 (soixante-dix) actions ordinaires émises ainsi que 97.704 (quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre) Certificats d'Actions Privilégiées d'une valeur nominale de EUR 453,78 (quatre cent cinquante trois virgule soixante dix-huit Euros) chacune, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour;

(4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation des déclarations d'ouverture de l'Assemblée par le président concernant la vérification de présence des actionnaires de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant l'Assemblée;

II. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du siège social et du siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, Anvers;

III. Déclaration sur la modification consécutive des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés anonymes;

IV. Nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert;

Après délibérations, l'Assemblée a pris, avec unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique a approuvé les déclarations d'ouverture de l'Assemblée faites par le Président concernant la vérification de présence des associés de la Société, la renonciation aux délais et formalités de convocation de l'assemblée et les décisions à prendre pendant ce Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg vers Anvers, Belgique, de sorte que la Société adopte la nationalité belge.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique a déclaré faire modifier par devant un notaire belge les statuts (les "Statuts") de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés anonymes (naamloze vennootschap).

*Quatrième résolution*

L'actionnaire unique a décidé de nommer tout employé de l'étude du notaire soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour effectuer toutes formalités nécessaires en relation avec le transfert de la Société du Luxembourg vers la Belgique.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010000483/137.

(090193527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Multiplan Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.361.

In the year two thousand nine, on the ninth day of December,

before me, Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of shareholders of MULTIPLAN MANAGEMENT S.à r.l., with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on August 18, 2006, published in Mémorial C n° 2076 of 7 November 2006, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 119.361 (the "Company"), whose by laws were last amended by notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederranven, on 11 December 2008, published in Memorial C n° 375 of 19 February 2009.

The meeting was presided by Ms Sofia Da Chao, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The meeting appointed Ms Sophie Henryon, private employee, residing also professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary ("Secretary") and Ms Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer ("Scrutineer").

The Chairman requested the notary to record that:

(1) the sole shareholder of the Company, duly represented at the meeting waived, to the extent necessary, any and all formalities with respect to the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company;

(2) the attendance of the representative of the sole shareholder at the meeting, together with the number of shares held by the sole shareholder was duly annotated on the attendance list regarding the meeting, which attendance list, signed by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer, shall be appended, together with any proxies to this notarial deed, for the purpose of formal registration of the same;

(3) from the attendance list, it appears that the entire issued and paid up share capital of the Company, consisting of one hundred and twenty five (125) shares of a nominal value of EUR 100 each, is present or duly represented at the meeting, as a result of which the meeting can validly resolve upon all matters on the agenda;

(4) the agenda of the meeting was worded as follows:

I. Approval of the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

II. Approval of the change of nationality of the Company and the migration of the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

III. Declaration regarding the amendment and full restatement of the Company's articles of association (the "Articles") in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

IV. Appointment of an attorney-in-fact in order to perform all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

after due deliberation and discussions, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to approve the opening remarks and statements made by the Chairman of the Meeting with respect to the verification of the shareholders (re)present(ed) at the Meeting, the convening of the Meeting and the decisions to be taken at the Meeting.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to change the nationality of the Company and to transfer the Company's registered office, principal establishment, place of central administration and effective management from the City of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

*Third resolution*

The sole shareholder declared that it will have the Company's articles of association (the "Articles") fully amended and restated before a Belgian notary in order to conform the Articles to the requirements under Belgian company law for a Belgian private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to appoint each and every person employed by the office of the undersigned notary to perform any and all formalities necessary in Luxembourg with respect to the migration of the Company from Luxembourg to Belgium.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,500,-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text:  
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société MULTIPLAN MANAGEMENT S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg constituée suivant acte notarié par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, du

18 août 2006, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 2076 du 7 novembre 2006, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.362 (la "Société"), dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 11 décembre 2008, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 375 du 19 février 2009.

L'Assemblée est présidée par Ms Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg ("le Président"), qui nomme Ms Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire ("le Secrétaire"). L'Assemblée nomme Ms Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur ("le Scrutateur").

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

(1) Que l'associé unique de la société renonce aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

(2) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(4) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation des déclarations d'ouverture de l'Assemblée par le président concernant la vérification de présence des actionnaires de la Société, la convocation de l'Assemblée et les décisions à prendre pendant l'Assemblée;

II. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du siège social et du siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, Anvers;

III. Déclaration sur la modification consécutive des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée;

IV. Nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert;

Après délibérations, l'Assemblée a pris, avec unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a approuvé les déclarations d'ouverture de l'Assemblée faites par le Président concernant la vérification de présence des associés de la Société, la renonciation aux délais et formalités de convocation de l'assemblée et les décisions à prendre pendant ce Assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg vers Anvers, Belgique, de sorte que la Société adopte la nationalité belge.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a déclaré faire modifier par devant un notaire belge les statuts (les "Statuts") de la Société afin de les mettre en conformité avec la législation belge sur les sociétés à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid).

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer tout employé de l'étude du notaire soussigné, avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour effectuer toutes formalités nécessaires en relation avec le transfert de la Société du Luxembourg vers la Belgique.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 1.500,-Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler  
Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010000487/137.

(090193526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Grenztankstelle Wasserbillig-Mertert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6693 Mertert, 18, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 46.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000871/13.

(090194044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.737.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

"CPI Capital Partners Europe L.P.", a "limited partnership" having its registered office in United States of America, New York, NY 10022, 399 Park Avenue, 7<sup>th</sup> floor registered in the Registrar of Companies, No. LP 11071, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Francis Mees, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy holder"),

by virtue of a proxy under private seal given on 22<sup>nd</sup> October, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated here above, declares being the sole shareholder of "CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l." (the "Company"), having its registered office in L-2340 Luxembourg, 14-16, Rue Philippe II, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 121.737, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28<sup>th</sup> August, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2445 on 30<sup>th</sup> December, 2006.

The articles of incorporation have not been modified since the incorporation.

The Sole Shareholder, representing 100% of the Company's share capital, requests the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint the company "Snowdonia (NFR) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office in L-2340 Luxembourg, 14-16, Rue Philippe II, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 116.771, as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

1. The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended.

2. The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

3. The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

4. The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

5. The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

6. The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

"CPI Capital Partners Europe L.P.", une "limited partnership" ayant son siège social aux Etat-Unis d'Amérique, New York, NY 10022, 399 Park Avenue, 7th floor, enregistrée au Registrar of Companies, No. LP 11071, ("l'Associé Unique"), ici représentée par Monsieur Francis Mees, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 22 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique de "CPI Gulbinai (NFR) S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 14-16, Rue Philippe II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 121.737, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2445 du 30 décembre 2006.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de nommer la société "Snowdonia (NFR) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 14-16, Rue Philippe II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 116.771, en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

1. Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2. Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

3. Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

4. Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.



5. Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

6. Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Mees, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 novembre 2009. LAC/2009/46501. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010000100/103.

(090192555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Transport Logistik Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.174.

*Beschluss der Gesellschafterversammlung der Transport Logistik Group S.à r.l. mit Sitz in 38, Grand Rue L-6630 Wasserbillig*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

- Die Geschäftsführerin Frau Ursula Minafra, wohnhaft in D-56237, Nauort wird mit Wirkung zum 01.01.2009 Ihren Firmenanteil von 25 % übertragen.

- Zum Anteilseigner der 25 % ab dem 01.01.2009 wird Frau Tina Ricciardi, wohnhaft in Schulstr. 8 , D-56317, Urbach ernannt.

Wasserbillig, den 20.12.2008.

Transport Logistik Group S.à r.l.

42, Grand Rue

L-6630 Wasserbillig

Ursula Minafra / Giuseppe Minafra

Gesellschafter / Gesellschafter

Référence de publication: 2010000874/20.

(090193823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Hadan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.924.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000875/15.

(090194097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**MKOM Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 175.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.497.

—  
RECTIFICATIF

Une erreur a été commise lors de la constitution de la Société. En effet, le code postal mentionné dans l'adresse du siège social et dans celle du gérant de la Société n'est pas correct.

Les adresses exactes sont les suivantes:

Siège social: 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Adresse du gérant: Manacor (Luxembourg) SA, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MKOM Investments S.à r.l. SPF

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010000970/19.

(090194223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**BDCI Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.499.

—  
RECTIFICATIF

Une erreur a été commise lors de la constitution de la Société. En effet, le code postal mentionné dans l'adresse du siège social et dans celle du gérant de la Société n'est pas correct.

Les adresses exactes sont les suivantes:

Siège social: 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Adresse du gérant: Manacor (Luxembourg) SA, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BDCI Investments S.à r.l. SPF

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010000971/17.

(090194221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Valletta S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 111.017.

—  
La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, entre la Société Anonyme VALLETTA S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résiliée avec effet au 12 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Edoardo Tubia / -

Référence de publication: 2010000969/14.

(090194087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.032.

—  
EXTRAIT

Suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2009, les associés de la Société ont décidé ce qui suit:

- Ils acceptent la démission de Madame Kristel Segers et Monsieur Christophe Gammal de leur poste de gérant, avec effet immédiat.

- Ils décident de nommer au poste de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Monsieur Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot en Belgique, résidant professionnellement à 13-15 Avenue de la Liberté à L- 1931 Luxembourg et Madame Sylvie Abtal-Cola, née le 13 mai 1967 à Hayange en France, résidant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

- Ils ont décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de l'adresse actuelle au 13-15, Avenue de la Liberté à L- 1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010000968/23.

(090194028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Dekima S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.378.

—  
*Auszug des Protokolls des Verwaltungsrats vom 10. dezember 2009*

Mit Wirkung zum 14. Dezember 2009 wechselt die Gesellschaft ihren Gesellschaftssitz von ihrer gegenwärtigen Adresse in L-1930 Luxembourg, 66 Avenue de la Liberté, an die neue Adresse in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Dezember 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010000972/14.

(090193829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Papier-Mettler Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.476.

—  
*Auszug des Protokolls der Beschlussfassungen des alleinigen Geschäftsfuehrers vom 10. Dezember 2009*

Mit Wirkung zum 14. Dezember 2009 wechselt die Gesellschaft ihren Gesellschaftssitz von ihrer gegenwärtigen Adresse in L-1930 Luxembourg, 66 Avenue de la Liberté, an die neue Adresse in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Dezember 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010000973/14.

(090193839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**New Trans Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.882,04.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.227.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009*

L'assemblée générale prend acte de la nouvelle répartition des parts sociales au sein de la société suite aux cessions intervenues le 15 décembre 2009 respectivement entre Monsieur Francis NEX et Monsieur Christian DEFLANDRE, demeurant 137, rue Houlpays à B-4020 LIEGE, entre Monsieur Francis NEX et Monsieur Serge HALLEUX, demeurant 55, rue Joseph Muller à B-4608 WARSAGE et entre Monsieur Francis NEX et Monsieur Salvatore SCIARRINO, demeurant 186, rue Walter Jamar à B-4430 ANS.

Suite à ces cessions, la répartition est la suivante:

- Monsieur Christian DEFLANDRE est propriétaire de 280 parts;
- Monsieur Serge HALLEUX est propriétaire de 140 parts;
- Monsieur Salvatore SCIARRINO est propriétaire de 140 parts.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Francis NEX de sa fonction de gérant à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Christian DEFLANDRE, demeurant 137, rue Houlpays à B-4020 LIEGE en qualité de nouveau gérant de la société à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 44, rue Pasteur à L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE à compter de ce jour.

Monsieur Christian DEFLANDRE / Monsieur Serge HALLEUX /  
Monsieur Salvatore SCIARRINO.

Référence de publication: 2010000975/26.

(090193881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**MS Motorsport S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Louis Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.009.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2009*

L'associé unique décide de transférer le siège social à compter du 15 décembre 2009, au 44, rue Pasteur à L-4276 ESCH SUR ALZETTE.

Monsieur Sébastien METZ.

Référence de publication: 2010000976/11.

(090193885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Shyam International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 100.863.

—  
EXTRAIT

Les actionnaires ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-1611 LUXEMBOURG 65, avenue de la Gare à L-1631 LUXEMBOURG 17, rue Glesener.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

POUR SHYAM INTERNATIONAL S.A.

Dominique ANDRE

Référence de publication: 2010000977/15.

(090194006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Deltan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.950.

—  
*Extrait des résolutions prise par l'associé unique en date du 8 décembre 2009*

Aux termes des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 8 décembre 2009, l'associé unique de la Société a décidé de procéder au transfert du siège social de la Société.

Il en résulte que le siège social de la Société a été transféré avec effet immédiat du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010000974/15.

(090193852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**S5 Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.681.

—  
Il résulte des résolutions du 19 novembre 2009 du liquidateur de la Société que le siège social de la Société est transféré du 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010000984/13.

(090193583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Peintures et Décors Mariotti Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3563 Dudelange, 44, rue Marcel Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 54.756.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010000869/13.

(090194049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Losca International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.097.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 9 décembre 2009*

En remplacement du gérant A démissionnaire, Monsieur Jonathan LEPAGE, Madame Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.  
 Pour extrait sincère et conforme  
 Pour LOSCA INTERNATIONAL S. à r.l.  
 Intertrust (Luxembourg) S.A.  
 Signatures

Référence de publication: 2010000870/16.

(090193576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Création Bain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 149.950.

—  
 STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Madame Danielle WELSCH, administrateur de société, née le 12 juin 1953 à CEINTREY (France) demeurant au 10, rue de la Tarrère, F-54520 LAXOU;

ici représenté par:

Maître Karine SCHMITT, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2009.

2.- Madame Line LESIAKOWSKI, marketing & communication manager, née le 25 mai 1981 à NANCY (France), demeurant au 4, rue de Marville, L-2119 Luxembourg;

ici représenté par:

Maître Karine SCHMITT, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat-vente de tous produits destinés à l'aménagement de salle de bain et de cuisine.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "CREATION BAIN S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:



1.- Madame Danielle WELSCH, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Line LESIAKOWSKI, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2010.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille et cent euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 LUXEMBOURG.
- 2.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Danielle WELSCH, administrateur de société, née le 12 juin 1953 à CEINTREY (France) demeurant au 10, rue de la Tarrère, F-54520 LAXOU.

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. SCHMITT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15215. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 16 décembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010000407/133.

(090193520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

#### **EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 novembre 2009*

##### *Point 2 de l'ordre du jour*

#### **DÉMISSION D'ADMINISTRATEURS**

Le Conseil prend acte de la démission de:

- Mr Jean-Simon CORNELIS en qualité de délégué à la gestion journalière
- ERNST & YOUNG en tant que commissaire.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010000879/15.

(090193857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Uneuma (United Europe Market) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 138.626.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000880/15.

(090194086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Cinven Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.291.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du 15 décembre 2009 du seul actionnaire de la Société Cinven Luxembourg S.à r.l. que:

Madame Daniele Arendt-Michels, née le 9 janvier 1961 à Ettelbruck, Luxembourg et demeurant au 42 Op Fankenacker, L-3265 Bettembourg, a été nommée en tant que gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une période indéterminée.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010000881/17.

(090193880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**ProLogis France CXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.614.

à rayer: Suite à un contrat daté du 09 décembre 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis European Holdings VI Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings VI Sàrl .....	600 parts
Total .....	600 parts sociales

Le 15 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000911/21.

(090193683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**ProLogis France CXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.584.

à rayer: Suite à un contrat daté du 11 décembre 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Developments B.V. ont été transférées à ProLogis Spain XXVIII Sàrl, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis Spain XXVIII Sàrl . . . . .	600 parts
Total . . . . .	600 parts sociales

Le 15 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010000913/21.

(090193690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.699.650,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.550.

Veuillez prendre note des changements d'adresse concernant les gérants suivants:

1. Nicholas HAYES

6 St Andrew Street

London EC4A 3AE

2. Frederik VAN TUYLL VAN SEROOSKERKEN

6 St Andrew Street

London EC4A 3AE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Nicholas Hayes

Gérant

Référence de publication: 2010001030/19.

(090193634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Extralicius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 117.944.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Décembre 2009.

EXTRALICIUS LUXEMBOURG SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2010001031/12.

(090193987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.